

COLLEGE Pierre Desproges
Place Salvador Allende
87230 CHALUS
☎ 05 55 78 43 49
☎ 05 55 78 23 67
ce.0870007k@ac-limoges.fr

CHALUS, le 17 janvier 2023,

Madame La Principale

à

Madame CABROL Isabelle
Principale
Collège Pierre Desproges
87230
CHALUS

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration du Collège de Châlus se tiendra le

Jeudi 02 février 2023 à 18 h 00, salle de réunion du Collège.

A l'avance, je vous remercie de votre participation à ces travaux et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Principale

I. CABROL



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2022
2. DGH 2023-2024
3. Questions diverses (à déposer au secrétariat du Chef d'Etablissement par écrit 48 heures ouvrables avant le conseil).

Pièce jointe : - P.V. de la séance du 28 novembre 2022

NOMS ET QUALITES	EMARGEMENT	SUPPLEANTS (NOMS)	EMARGEMENT
PRESIDENTE (Principale) Mme CABROL			
GESTIONNAIRE Mme POUGET			
CPE M. ROUCHETTE			
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Mme DELAGE			
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL			
M. BOISSERIE	excuse'		
Mme PLAZZI	excuse'		
PERSONNALITES QUALIFIEES			
Mme DEBLOOS	excusée		
Mme DELCAMBRE Marie	excuse'		
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION			
Mme APCHER Murielle	Excusée	Mme JANSSENS	
Mme AUTHIER Andréa		Solier	
M. CHAMINADE Fabrice			
Mme DAGENS Sabrina			
Mme MOLL Elisa			
Mme POURET Christelle	excusée	Mme Bonnetaud	
PERSONNELS ATOSS			
Mme BONNET Muriel	Bonnet		
Mme RADIN Sandra	excusée		
PARENTS D'ELEVES			
Mme CATTOOR Elodie			
Mme CHABROL Claude			
Mme MARTIN Amélie			
M. MAZEAUD Joël			
M. MAZIERE Frédéric			
M. RAFFIER Jean-François			
ELEVES			
Mlle VALADE Aïko			
M. RIVET Aymeric	Absent		



Procès-verbal du conseil d'administration de 02 février 2023

Collège Pierre Desproges- CHÂLUS

M. Rouchette est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2022 (ANNEXE 1)

Votants : 18 pour :18 contre :0 Abstention :0

2- Rappel de l'Ordre du jour : Présentation de la DGH et proposition de répartition.

Mme CABROL informe les membres du CA que d'autres points seront étudiés pour vote et information

- Conventions pour vote
- « Fond d'innovation » pour information
- Banalisation des mercredi 26 avril et 05 juillet 2023 pour Formation des personnels.

3- Présentation et répartition de la DGH : 337.5 H dont 312 HP et 25.5 HSA

Mme CABROL rappelle que le rôle du CA de février est :

- De présenter les propositions de création ou de suppression de postes qui résultent de ces choix, même si celles-ci relèvent de la compétence des autorités académiques
- D'entériner les moyens nécessaires par discipline afin de faire connaître aux autorités académiques les compléments de services à donner (CSD) ou à recevoir (CSR)

La ventilation définitive devra être à nouveau soumise au dernier CA de l'année.

Mme CABROL distribue les documents explicatifs (ANNEXE 2) et indique

- Comment est composée la DGH : HP, HSA et IMP
- Comment la dotation est calculée
- Comment les choix pédagogiques ont été réalisés (conseil pédagogique du 24 janvier) = principes de répartition retenus pour le collège.

Mme CABROL précise que les 1.5H prévues initialement en 3^{ème} (AP Français et mathématiques) seront finalement ventilées sur le niveau 6^{ème}.

Les contraintes imposées :

Suppression de l'heure de technologie en 6^è au profit d'une heure de remédiation ou approfondissement en Français et Mathématiques, en « barrette ».

- 3 professeurs de français pour 3 classes de 6^{ème} mais seulement 2 professeurs de mathématiques ; Le professeur de technologie aura à charge de prendre le 3^è groupe en mathématiques
- « en barrette », signifie aligner l'ensemble des groupes sur un même créneau horaire afin de permettre la constitution de groupe de compétences

- La possibilité que certains Professeurs des Ecoles volontaires puisse animer ces séances, en co-intervention peut-être, suppose un créneau disponible pour ceux-ci soit le mercredi...et un décret d'application qui n'est pas encore paru...

Les principes retenus

- Dédoublings des classes à fort effectif chaque fois que cela est possible :
- Sciences en 5^e et 4^e
- AP en français, Mathématiques et Anglais, chaque fois que c'est possible
- 1.5 H en technologie 3^e pour pérenniser le poste de technologie et permettre aux élèves de préparer la certification PIX dans les meilleures conditions
- Poursuivre l'initiation à l'allemand en classe de 6^{ème} (projet d'établissement)

Mme CABROL précise qu'à la rentrée le dispositif Devoirs Faits devient obligatoire pour l'ensemble des élèves de 6^{ème} ; qu'il faudra trouver, outre les professeurs principaux déjà impliqués, 3 volontaires supplémentaires si l'on veut dédoubler les classes de 6^e sur ce dispositif, ainsi qu'une enveloppe d'heures supplémentaires pour mener à bien cette mission.

Votants :18 pour :18 contre :0 Abstention :0

L'ensemble des membres du CA souhaitent présenter une Motion à la DGH (CF ANNEXE 3)

4- Conventions :

- a- Mme Pouget, gestionnaire, demande aux membre du CA l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention de partenariat qui autorise l'utilisation des locaux par la FOL dans le cadre du Printemps Théâtral les 02 et 03 mai.

Votants :18 pour :18 contre :0 Abstention :0

- b- Mme Pouget demande aux membres du CA l'autorisation pour le chef d'établissement de signer une convention de partenariat avec le Collège Paul Langevin de Saint-Junien, dans le cadre du projet d'échange avec l'Allemagne.
Celle-ci permettra de mutualiser les frais...

Votants :18 pour :18 contre :0 Abstention :0

5- Fond d'innovation Pédagogique :

Mme CABROL présente au membre du CA le chantier de la refondation de l'école : Fond d'innovation pédagogique + Pacte (Lecture d'une partie de la Lettre du Président de la République aux professeurs et aux personnels de l'Education nationale du 16 septembre 2022.)

Mme CABROL précise que l'établissement souhaite entrer dès la rentrée 2023 dans cette démarche qui devrait permettre de travailler collectivement à l'amélioration de quotidien des élèves.

Un 1^{er} accompagnement à cette démarche par la CARDIE aura lieu le 22 février.

Mme CABROL précise que cette démarche doit être collective, que les projets présentés devront être innovants, cohérents et apporter une plus-value à l'établissement ; ces initiatives nouvelles devant contribuer à gommer les inégalités et améliorer le quotidien des élèves.

Le fond d'innovation devrait permettre de financer au plus près du terrain et au fur et à mesure les besoins et évolutions utiles. Les demandes de subventions, dans ce cadre, seront étudiées et validées par une commission académique.

Face à la multiplication des offres de financement des projets, M. CHAMINADE, représentant des personnels enseignants, exprime son inquiétude quant à la pérennité des financements des projets PEAC financés conjointement par la DRAAC et le RECORAT.

Le Pacte (non encore mis en place) devrait permettre une reconnaissance et rémunération des personnels investis dans cette démarche, dans des missions supplémentaires.

Mme CABROL indique qu'aujourd'hui 3 projets se dessinent, avec comme axe prépondérant « le bien-être » des élèves :

- un projet artistique
- un projet de classe flexible
- un projet PSC1

Concernant la formation PSC1, Mme CATTOOR, représentante des parents d'élèves, suggère de se mettre en lien avec la gendarmerie et/ou le SDIS87 qui dispensent aussi ces formations, ce qui permettrait à la fois de former plus d'élèves et/ou de libérer les professeurs de cette charge de travail supplémentaire.

M. GAILLARD , enseignant formateur PSC1, informe les membres du CA que l'Education nationale a fait le choix de former ses propres formateurs car l'intervention des gendarmes et/ou SDIS a un coût qui ne peut être pris en charge.

6- Modification du temps scolaire.

Mme CABROL informe les membres du CA qu'une formation sur les troubles autistiques à destination des personnels a été demandée auprès des services.

Elle devrait, si elle est autorisée par la commission prévue le 10 avril, se dérouler sur 2 demi-journées : le mercredi 26 avril et mercredi 05 juillet 2023. Les cours seraient alors suspendus hormis pour les élèves de 5^e CHAAP, travaillant à la création d'une bande son.

Votants :18 pour :18 contre :0 Abstention :0

7- Observations :

Mme CHABROL, Représentante des parents d'élèves, souhaite ajouter 2 observations :

- a- un grand remerciement aux organisateurs et accompagnateurs du séjour au Ski, qui fut une réelle réussite.
- b- regrette que la séance de lutte contre le harcèlement organisée par niveau en présence des gendarmes n'ait pas fait l'objet d'une information et contextualisation préalable auprès des parents d'élèves. Celle-ci aurait été mal vécue et mal comprise par certains élèves, qui ont ressenti le ton employé comme trop accusateur et agressif...
L'effet attendu aurait ainsi été contreproductif.

Mme CAATOOR, représentante des parents d'élèves, précise que selon elle, ces interventions peuvent être plus ou moins bien vécues selon la personnalité de l'intervenant.

M. MAZIERE, parent d'élèves, ajoute que cette intervention présentait un conflit d'intérêt dans le sens où la gendarme intervenante est aussi parent d'élève...

Mme CABROL précise qu'il ne s'agissait pas d'une action de prévention de lutte contre le harcèlement, non prévue d'ailleurs au planning du CESC présenté en CA précédemment, mais d'un rappel à la loi (lecture a été faite du code pénal) souhaité après des propos racistes et homophobes devenus trop présents les semaines précédentes ; qu'effectivement les élèves, réunis par niveau, ont été accueillis dans des conditions peu confortables au réfectoire, seule salle suffisamment grande pour accueillir un grand nombre d'élèves ; qu'ils sont restés debout lors de cette intervention, afin de permettre la solennité et la prise de conscience...

8- Questions diverses :

M. MAZIERE, souhaiterait connaître le protocole mis en place par l'infirmière quant à l'administration de médicaments en journée : comment les parents pourraient-ils en être informés afin d'éviter 1 surdosage ou 1 allergie éventuelle ? ...Via Pronote ?

Mme SOLLIER, AED, précise, qu'à l'inverse, les parents devraient aussi informer l'infirmière d'une prise éventuelle de médicament avant l'arrivée de l'élève au collège.

Mme CABROL précise qu'un registre des soins est tenu par Mme Taisant, mais que la question sera soulevée en présence de l'infirmière afin qu'une réponse à la question posée puisse être fournie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

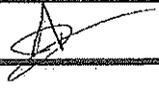
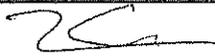
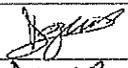
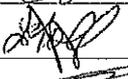
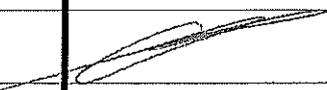
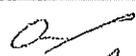
Le secrétaire de séance


ROUCHETTE Pascal

La Présidente du Conseil d'administration

Isabelle CABROL



NOMS ET QUALITES	EMARGEMENT	SUPPLEANTS (NOMS)	EMARGEMENT
PRESIDENTE (Principale) Mme CABROL			
GESTIONNAIRE Mme POUGET			
CPE M. ROUCHETTE	excusé		
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Mme DELAGE			
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL			
M. BOISSERIE			
Mme PLAZZI	excusé		
PERSONNALITES QUALIFIEES			
Mme DEBLOOS	ABS		
Mme DELCAMBRE Marie	excusée		
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION			
Mme APCHER Murielle	excusée	CORETTI 	
Mme AUTHIER Andréa	excusée		
M. CHAMINADE Fabrice	excusé		
Mme DAGENS Sabrina			
Mme MOLL Elisa			
Mme POURET Christelle			
PERSONNELS ATOSS			
Mme BONNET Muriel			
Mme RADIN Sandra			
PARENTS D'ELEVES			
Mme CATTOOR Elodie			
Mme CHABROL Claude			
Mme MARTIN Amélie	excusé		
M. MAZEAUD Joël			
M. MAZIERE Frédéric			
M. RAFFIER Jean-François			
ELEVES			
Mlle VALADE Aïko			
M. RIVET Aymeric			





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Pierre Desproges
Châlus

ANNEE SCOLAIRE 2022- 2023

N° de séance : 2

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 novembre 2022

Ouverture de la séance à 18h05.

Mme RADIN Sandra se porte volontaire pour assurer le secrétariat.

1) Le P.V. de la séance du mardi 18 octobre 2022 est adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté (ANNEXE 1)

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2) Présentation des voyages en Allemagne et Italie :

- a- Mme Pouget présente l'échange, en partenariat avec le collège Langevin de Saint Junien, qui se déroulera en Allemagne pour les élèves germanistes du 18 au 25 mars 2023. L'hébergement sera assuré par les familles des correspondants. Le collège devrait accueillir en retour les élèves allemands du 29 avril au 06 mai 2023. La participation des familles est fixée à 110€.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le principe du voyage, son organisation, le budget prévisionnel présenté et la participation financière des familles

Les membres du CA donnent autorisation à Mme CABROL de signer les contrats et conventions afférentes, ainsi que l'acceptation de dons.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- b- Mme Pouget présente le budget du voyage en Italie, à destination des élèves latinistes et quelques élèves de 5^è CHAAP, qui se déroulera du 22 au 27 mai 2023.

Mme Coretti présente l'organisation du voyage (ANNEXE 2) et remercie vivement les enfants et leur famille pour leur investissement lors de la Journée des Pépiniéristes ainsi que pour la vente de chocolats, qui permettront de réduire la participation financière des familles qui s'élève ainsi à 380€.

Mme CABROL rappelle que des fonds sociaux sont disponibles pour des familles en difficulté.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le principe du voyage, son organisation, le budget prévisionnel présenté et la participation financière des familles

Les membres du CA donnent autorisation à Mme CABROL de signer les contrats et conventions afférentes, ainsi que l'acceptation de dons.

Votants : 16 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

3) Contrats et Conventions :

a- Mme Pouget demande autorisation aux membres du CA de passer contrat avec la société Qualiconsult pour la vérification quinquennale et annuelle des ascenseurs, après mise en concurrence.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

b- Mme Pouget demande autorisation aux membres du CA de passer contrat pour un montant maximum de 700€ avec la société Haute-Vienne Entretien pour le nettoyage annuel des vitres de l'établissement, après mise en concurrence

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

c- Mme Pouget demande autorisation aux membres du CA de passer convention avec l'association AROEVEN qui intervient auprès des jeunes dans le cadre des actions de prévention du CESC.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

d- Mme Pouget demande autorisation aux membres du CA de passer convention avec l'association Encore'Danse afin de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années avec la Cie Nationale Sous la Peau, auprès des anciens élèves et nouveaux élèves volontaires. Des temps d'intervention sont prévus sur les temps de pause méridienne ainsi que sous forme de stages pendant les vacances scolaires.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4) Répartition des Logements de Fonction à destination de Mme CABROL et Mme Pouget

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

5) Tarifs de restauration et d'hébergement fixés par le Conseil Départemental.

Mme POUGET informe les membres du CA des tarifs fixés par la collectivité.

2 nouveautés : Le reversement FARPI passe à 18% ; Le prix du Ticket élève s'élève à 4.20€ au lieu de 4€.

6) DBM

Mme POUGET informe les membres du CA qu'une dotation financière de 3740€ a été attribuée par le CD afin de compenser le surcoût des denrées alimentaires.

Une dotation de 1000€ a aussi été attribuée par le CD pour palier au surcoût de l'électricité.

Mme Pouget demande l'autorisation des membres du CA de modifier le budget en conséquence par décision budgétaire modificative.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

7) Budget Prévisionnel 2023 (ANNEXE 3)

Mme CABROL excuse l'absence de l'agent comptable, en Conseil d'administration dans un autre établissement.

Mme POUGET rappelle aux membres du CA les règles qui régissent l'élaboration du budget.

Mme POUGET informe les membres du CA que la dotation de fonctionnement allouée par le Conseil Départemental pour l'année civile 2023 s'élève à 46245€, les dépenses de gaz et d'électricité étant directement à la charge de la collectivité à compter de janvier.

Mme Pouget propose de répartir cette dotation comme suit :

- 17661 € (38.4%) en AP (Activité pédagogique)
- 28484€ (61.60%) en ALO (Administration et logistique)

La flambée des prix se ressent dans tous les domaines : coût des énergies, des denrées, des taxes d'ordure ménagères, du papier...

Toute économie est donc bonne à réaliser.

Une recherche de partenariat avec d'autres entreprises ou collectivités pourraient être une solution...

Ainsi Mme POUGET explicite les prévisions de recettes et dépenses concernant l'AP, l'ALO, la Vie de l'élève et les services spéciaux tels que Les Bourses nationales et le Service de restauration et d'hébergement.

Au final, après répartition, le fond de roulement est estimé à 30583.46€ soit environ 33 jours de fonctionnements.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

8) Programme d'activité d'orientation (ANNEXE 4)

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

9) Questions Diverses :

- Mme POUGET souhaite informer les membres du CA de la difficulté engendrée par le départ de M. René ANDRE, chef de cuisine.

Pour rappel, M. André est en retraite à compter du 1^{er} janvier 2023 mais en congé depuis le 28 Novembre. Il ne pourra être remplacé- compte-tenu de la procédure- avant le mois d'avril, même si sa retraite a été annoncée en février 2022.

Mme Caroline FAYE remplace le 2d de cuisine en reconversion, en tant que contractuelle jusqu'en Avril.

Elle est donc secondée par M. PLAS, titulaire remplaçant ne pouvant exercer plus de 7h20 par jour, et susceptible de nous quitter à tout moment pour suppléer dans un autre établissement.

Aussi le service du petit-déjeuner jusqu'au repas du soir ne peut-il être totalement assuré.

Mme PECOUT, au Conseil Départemental, préconise ainsi la réfection complète des emplois du temps des agents d'entretien au titre de la polyvalence et de la bonne volonté, afin qu'ils puissent intervenir en cuisine, sans habilitation aucune, ni formation ni aux normes ni aux missions afférentes à la restauration collective.

Bien évidemment, ceci engendre de fortes tensions et de la colère auprès des personnels qui doivent pallier une situation prévisible depuis février dernier.

Mme BONNET, représentante des agents, exprime le fait qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de leur part, que la solidarité qui peut se mettre en place au quotidien pour pallier à des maladies ou besoins ponctuels ne peut s'appliquer sur du long terme, à savoir 5 mois au minimum.

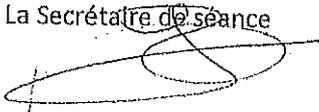
- M. RAFFIER JF. informe les membres du CA qu'une jeune élève aurait été suivie par un individu...

Mme CABROL informe les membres du CA que des gendarmes sont venus au collège recueillir les témoignages des élèves ; qu'une vigilance est donc active.

Mais les derniers évènements tragiques médiatisés ont engendré de l'anxiété chez les jeunes...

La séance est levée à 19H50.

La Secrétaire de séance


Mme RADIN Sandra

La présidente du Conseil d'Administration



Isabelle CABROL

LES HEURES DEVANT ELEVES DANS LES COLLEGES R 2023

PARCOURS : 116H

SIXIEME

29 H

23H	Accompagnement personnalisé 3H
Horaire de complément 3H	

CINQUIEME

29 H

22H	Accompagnement personnalisé / Enseignements Pratiques Interdisciplinaires 4H
Horaire de complément 3H	

QUATRIEME

29 H

22H	Accompagnement personnalisé / Enseignements Pratiques Interdisciplinaires 4H
Horaire de complément 3H	

TROISIEME

29 H

22H	Accompagnement personnalisé / Enseignements Pratiques Interdisciplinaires 4H
Horaire de complément 3H	

Chorale 2H

Allocation complémentaire (de 2 à 4,5 heures selon le nombre de divisions)

Dispositifs : Ulis, IEM, classe relais, enfants du voyage, UPE2A, CHA, jeunes sapeurs pompiers, Classe
défense



Dotation globale horaire - Rentrée Scolaire 2023

0870007K	CLG	PIERRE DESPROGES	CHALUS
ZEP :non	REP :Non	collèges87	
Effectif prévu :		277,00	Nombre de divisions : 11
DGH Hors compléments divers		319,00	
Compléments divers		18,50	
DGH TOTALE		337,50	

Divisions homogènes				Eff. prévu	DIV	DH prévue
10010012110	SEME			75	3.	87
10110001110	SEME			77	3.	87
10210001110	4EME			57	2.	58
10310019110	3EME			68	3.	87
Total:				277	11	319

Compléments Divers	Coût
CHA	6
CHORALE	2
ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE	2,5
LABO	2
UNSS	6
Total :	18,5

DGH TOTALE	HP	HSA
337,50	312,00	25,50
IMP	UNITE	€
BOP 141	3,00	3750,00
BOP 230	1,00	1250,00

Toute transformation d'HSA en HSE résultant d'HSA non consommées de la DGH de votre établissement sera soumise à la validation du secrétariat général.
 Le taux de conversion appliqué sera de 30 HSE pour 1 HSA.



Répartition HP / HS - Rentrée 2023

Collège Pierre Desproges - CHALUS

Matières	Besoins	HP utilisées	Dispo	HSA	CSR	CSD	Commentaires
allemand (0)	8	8	0	0	8		
anglais (2)	38,5	36	36	2,5			
arts-pla (1)	14	11	18	3		7	
ed mus (1)	13	11	18	2		7	
eps (2)	42	40	40	2			
espagnol (1)	20	18	18	2			
Lettres (3)	62	58,5	54	3,5	4,5		csr= 1 classe de 5è
hist-geo (1)	36	32,5	18	3,5	14,5		
maths (2)	45,5	43,5	36	2	7,5		csr= 1 classe de 3è + 1 classe de 5è
physique (1)	20,5	18	18	2,5			
svt (1)	20,5	18	18	2,5			
technologie (1)	17,5	17,5	18	0		0,5	
TOTAL	337,5	312	292	25,5	34,5	14,5	

337,5 (312+25,5)

	6èmeA	6èmeB	6èmeC	CHAAP	AP/Dédouplements	5èmeA	5èmeB	5ème C	CHAAP	4 gpes/3 classes	AP/Dédouplements	4èmeA	4èmeB	CHAAP	AP/ Dédouplement	3 gpes/2 classes	3èmeA	3èmeB	3èmeC	4 gpes/3 classes	AP/ Dédouplement	Total enseignement	ARE	TOTAUX
Français	4,5	4,5	4,5	1	2,5	4,5	4,5	4,5	1			4,5	4,5		1		4	4	4	6	1,5	55		55
Latin						2						3					2	2				7		7
Mathématiques	4,5	4,5	4,5		1,5	3,5	3,5	3,5				3,5	3,5		1		3,5	3,5	3,5	6	1,5	45,5		45,5
LV1 Anglais	4	4	4		0,5	3	3	3				3	3	1			3	3	3		1,5	38,5		38,5
LV2 Allemand						2,5						2,5					2,5					8		8
LV2 Espagnol						2,5	2,5	2,5				2,5	2,5				2,5	2,5	2,5			20		20
Histoire géo	3	3	3			3	3	3		1,5		3	3				3,5	3,5	3,5			36		36
SVT	1,5	1,5	1,5			1,5	1,5	1,5		1,5		1,5	1,5			1,5	1,5	1,5	1,5			19,5	1	20,5
Physique chimie	1,5	1,5	1,5			1,5	1,5	1,5		1,5		1,5	1,5			1,5	1,5	1,5	1,5			19,5	1	20,5
Technologie	0	0	0		1	1,5	1,5	1,5		1,5		1,5	1,5			1,5	1,5	1,5	1,5		1,5	17,5		17,5
Education musicale	1	1	1	1		1	1	1	1			1	1	1			1	1	1			11	2	13
Arts plastiques	1	1	1			1	1	1				1	1	1			1	1	1			14		14
EPS	4	4	4			3	3	3	1			3	3				3	3	3			36	6	42
TOTAL	25	25,99	25	2	5,5	30,5	26	26	2	6	0	31,5	26	2	2	4,5	30,5	26	26	0	6	327,5	10	337,5

effectifs attendus

75

77

-84

57

-58

68

-74

moyenne par division

28

29

25

effectif Aild
effectif latin
effectif Chaap

17
11
20

9
21
20

20
13

Remédiation 6ème
5 groupes
SA: F/ F/ Math/ Tech
SB: F/ F/ Math/ Tech

Motion

Conseil d'administration du collège Pierre Desproges du 02 février 2023

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer une heure de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision est en tout point inacceptable. En effet elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure.

Le choix du ministre met clairement en danger le poste de notre collègue de Technologie qui pourrait se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la Technologie en sixième.

Par ailleurs, la mise en place des groupes de niveau inter classe pour du soutien ou du renforcement en Français ou en Mathématiques en sixième exige la création de six groupes. La suppression de la Technologie dégage trois heures or nous avons besoin de six heures hebdomadaires pour faire fonctionner ce nouveau dispositif imposé.

Il nous manque donc trois heures dans notre dotation globale horaire.

**Nous demandons donc trois heures supplémentaires sur notre
dotation horaire globale.**

